FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXVIII. Année. Volume III. № 30. Samedi 8 juillet 1876.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. Les insertions doivent être transmises **franco** à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C. J. Wyss à Berne.

Loi fédérale

exemptant

du service militaire personnel les hommes des classes antérieures à 1855.

(Du 5 juillet 1876.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 17 juin 1876;

en vue de compléter les dispositions transitoires de la loi du 13 novembre 1874 sur l'organisation militaire (Rec. off., nouv. série, I. 218),

décrète:

Art. 1er. Les hommes des classes antérieures à 1855, tenus au service militaire et qui n'ont pas encore été instruits, sont exemptés du service militaire personnel et devront être rangés dans la catégorie des hommes astreints au paiement de la taxe d'exemption militaire.

Art. 2. Les hommes aptes au service, appartenant aux classes antérieures à 1855 et qui, lors de la visite sanitaire et du recrutement, déclarent vouloir faire leur service militaire, y seront admis aux conditions générales fixées.

Art. 3. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Ainsi arrêté par le Conseil national,
Berne, le 4 juillet 1876.

Le Président : ÆPLI.
Le Secrétaire : SCHIESS.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats,
Berne, le 5 juillet 1876.

Le vice-Président : A. ROTH.
Le Secrétaire : J.-L. LÜTSCHER.

Le Conseil fédéral suisse arrête :

La présente loi fédérale sera publiée dans la Feuille féderale.
Berne, le 5 juillet 1876.

Le Président de la Confédération :
WELTI.
Le Chancelier de la Confédération :
SCHIESS.

NOTE. Date de la publication : 8 juillet 1876.
Délai d'opposition : 6 octobre 1876.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften
Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées
Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

Loi fédérale exemptant du service militaire personnel les hommes des classes antérieures à 1855. (Du 5 juillet 1876.)

In Dans In	Bundesblatt Feuille fédérale Foglio federale
Jahr Année Anno	1876
Band Volume Volume	3
Heft Cahier Numero	30
Geschäftsnummer Numéro d'affaire Numero dell'oggetto	---
Datum Date Data	08.07.1876
Seite Page Pagina	223-224
Ref. No	10 064 220

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.